

## ISO : on le sait et on l'oublie

Indemnité de Suivi et d'Orientation : ainsi s'explique le sigle ISO qui apparaît sur les feuilles de paie des enseignants.

Expliciter ...

En réalité sa signification apparemment structurelle n'a **rien à voir avec sa signification réellement fonctionnelle.**

L'ISO est intimement liée à la « REVALO » du début des années 90, quand JOSPIN était ministre de l'Education Nationale. Même un gouvernement de gauche ne se sentait pas de force (ou de courage ?) à remettre sur le chantier la grille indiciaire des rémunérations des fonctionnaires. Aussi, pour donner son sens pécuniaire à la « revalorisation » de nos métiers d'enseignants, inventa-t-il l'ISO. Cela donnait un coup de pouce non négligeable à l'augmentation salariale puisque cette indemnité varie dans le même sens que l'augmentation du traitement ; et, dans le même temps, donnait bonne conscience au pouvoir puisque cette augmentation du pouvoir d'achat sous forme d'une indemnité, n'influaient en rien sur le futur décompte des pensions de retraite. Comme on dit aujourd'hui, c'était gagnant-gagnant ...

Sauf qu'on affublait cette revalorisation salariale d'une appellation à consonance « pédagogique » : suivi et orientation ...

C'est de cette équivoque que jouent certains chefs d'établissement, trop zélés ou à l'échine trop souple, qui, amnésiques ou incultes, ignorent les tenants et aboutissants historiques de l'ISO. Forts de leur inculture amnésiante, ils prétendent faire travailler plus les collègues pour le même prix. « Vous touchez l'ISO. Pour « mériter » de la toucher », travaillez en sus de ce qui est défini par votre statut ». Ceux-là sont de simples vicelards. D'autres, par souci démocratique prétendu (mais savent-ils encore ce qu'est la démocratie et que chez nous elle a nom République ?), iront jusqu'à faire voter à bulletins secrets les profs de leur établissement pour que ces derniers se mettent eux-mêmes la corde au cou en acceptant de travailler plus pour gagner autant et même moins ! Eux sont de vrais imbéciles !

En effet, qu'importe que ces fourvoyés de l'ISO manigancent leurs ajustements de fonctionnement en brandissant ce petit drapeau d'une « revalo » dès longtemps derrière nous. **Il reste un principe intangible : le service des fonctionnaires et le travail afférant sont définis par les lois et les décrets.**

Jusqu'à plus ample informé, **les chefs d'établissement ne sont ni le législateur ni le gouvernement.**

Qu'on se le dise et le fasse savoir.



